

Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbes

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/...../2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise

EURL MIDROTRAV

N°86 Rue Frère Djedid Local 02 Remchi, TLEMSEN



Objet : MISE EN DEMEURE N°2.

Projet : Travaux câble FO Cité 50 LOGTS TEKFAOUI KADA +50 LOGTS LPA HARMEL
+40 LOGTS LPA RT ZEROUALA.

Lieux : Sidi Bel Abbes Cité, RT ZEROUALA.

- Vu le contrat d'adhésion N°32/2024 ayant l'objet « TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE (ODN) ET MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CUIVRE (CDN) EN ODN , Y COMPRIS LE RACCORDEMENT DES CLIENTS A MODERNISER ».
- Vu le bon de commande N°2500072 du 10/03/2025.
- Vu l'ordre de service N°53/25 du 25/02/2025 de démarrage des travaux notifié le 26/02/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le PV d'ouverture de 26/02/2025.
- Considérant que le délai d'exécution est consommé à 100%.
- Vu la signalisation du DCMF concernant votre absence du chantier depuis le 12/03/2025.
- Vu que nous avons enregistré un retard dans l'exécution des travaux.
- Vu qu'à ce jour l'entreprise est toujours absente et enregistre un retard considérable dans l'exécution des travaux.
- Vu la mise en demeure N°1 du 16/03/2025.
- Vu qu'à ce jour l'entreprise est toujours absente et enregistre un retard dans la finalisation des travaux.

De ce qui précède

L'entreprise EURL MIDROTRAV représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'Algérie télécom.

A l'effet de :

Reprendre les travaux et finaliser les travaux ODN.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbes Le 05/05/2025

ALGERIE TELECOM SPA
DOT SIDI BEL ABBES
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
Signé : BEN ZATTA Ghom